

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à vingt heure trente,

le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de St Bernard du Touvet sous la Présidence de Mme Flore CAQUANT, Vice-Présidente, en l'absence de la Présidente Julie de BRIE.

Date de convocation du Conseil Syndical : 6 avril 2016

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : huit.

ETAIENT PRESENTS : Flore CAQUANT, Gérald FOURNIER, Ann HERTELEER, Isabelle MICHAUX, Christelle NEYROUD, Fabrice SERRANO, Philippe WACK.

Absente excusée : Julie de BRIE (procuration donnée à Gérald FOURNIER).

Fabrice SERRANO est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 18 février 2016

Le compte rendu du 18 février 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2015

Le Conseil syndical,

Après s'être assuré que Mme le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare par 6 voix pour, 1 abstention (Isabelle Michaux) que le budget du SISCO dressé pour l'exercice 2015 par Mme le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte administratif 2015 et affectation du résultat

Le Conseil syndical prend acte de la présentation du compte administratif du budget résumé comme suit :

SISCO				
	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
INVESTISSEMENT	49 282.23		-34 884.67	14 397.56
FONCTIONNEMENT	21 796.61		5 738.04	27 534.65

Mme Michaux souligne que la subvention DETR a été affectée en recettes de fonctionnement au lieu d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2015

Reports 2016 :

Restes à réaliser : - 13 210.32 (13 210.32 affectés sur excédent d'investissement de 14 397.56)

Excédent d'investissement : 1 187.24

Report à nouveau (002) : 27 534.65

4. Budget primitif 2016

Mme Caquant présente le budget primitif 2016.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité au niveau du chapitre le budget primitif 2016 du SISCO.

5. Protection Sociale Complémentaire

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 7 € (proratisée en fonction du temps de travail) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée maintien de salaire.

6. Demande de subvention Conférence Territoriale

Les services du conseil départemental ont juste besoin d'une réactualisation des devis et une note explicative des modifications apportées au dossier en cours. Mme Caquant se charge de redemander un devis pour les jeux extérieurs. Le dossier modifié doit être déposé avant le 30 avril pour la conférence territoriale de mai.

7. Convention transport avec la CCPG

Point reporté en l'absence de Mme la Présidente, en charge du dossier.

8. Conventions associations ALSH

Mme Caquant fait lecture du projet de convention avec l'association Les Loupiots pour sa participation aux TAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil syndical approuve la convention et autorise Mme la Présidente à la signer. Il est demandé à l'association « Les Loupiots » de fournir son bilan financier 2015 qui sera annexé à la présente convention.

9. Divers et communications

Devenir du sisco : point reporté en raison de l'absence de Mme la Présidente. Mme Caquant fait un doodle pour fixer une date prochainement.

Travaux : Mme Michaux fait un point des contrats en cours de renégociation. M. Serrano propose un rapprochement avec les services de la CCPG pour envisager une mutualisation, afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

PPMS (plan particulier de mise en sureté) : mallette à compléter, un agent sera désigné pour se charger des achats, corne de brume/sirène à prévoir.

Mosaïque de l'école ronde : elle a réintégré la façade de l'école maternelle après un long séjour au restaurant la Grange aux Loups.

La séance est levée à 22h21